



Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Direction générale de l'offre de soins  
Sous-direction du pilotage de la performance  
des acteurs de l'offre de soins  
Bureau qualité et sécurité des soins  
(PF2)

Personne chargée du dossier :  
Carine PITRAT- HASSAN, tél. :01 40 56 74 42  
[carine.pitrat-hassan@sante.gouv.fr](mailto:carine.pitrat-hassan@sante.gouv.fr)

La ministre des affaires sociales, de la santé et des  
droits des femmes

A

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des  
agences régionales de santé

**INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2015/259 du 31 juillet 2015** relative à l'organisation de la semaine  
de la sécurité des patients 2015.

Date d'application : immédiate  
NOR : AFSH1518943J

Classement thématique : professions de santé  
**Validée par le CNP le 31 juillet 2015- Visa CNP 2015-133**

**Catégorie** : Directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

**Résumé** : Un partenariat entre le **Collectif Inter-associatif Sur la Santé (CISS) et la DGOS** est mis en place pour l'édition 2015 de la Semaine de la Sécurité des Patients, du 23 au 27 novembre 2015. Le thème « la sécurité des patients aux **points de transition** de leurs parcours de soins » est retenu pour cette année.

Les **usagers** et leurs représentants, les professionnels de santé de la **ville**, des établissements **sanitaires** et **médico-sociaux** sont invités à déployer des **actions de communication** dans le cadre de ce thème général. Les sous-thèmes suivants, sans être exclusifs, pourront être privilégiés : lettre de liaison, conciliation médicamenteuse, identitovigilance, etc.

**Mots-clés** : professionnels de santé de la ville, des établissements de santé et médico-sociaux, usagers et représentants des usagers, sécurité des patients, coordination de la prise en charge des patients en ville, en établissements de santé et médico-sociaux.

**Textes de référence** : Programme national pour la sécurité des patients (2013/2017)

**Annexe 1** : Cahier des charges du concours d'affiches

**Annexe 2** : Formulaire d'inscription au concours affiches

**Diffusion** : Les conférences régionales de santé et de l'autonomie (CRSA), les unions régionales des professionnels de santé (URPS), les établissements de santé et médico-sociaux, les Observatoires du Médicament, des dispositifs médicaux et des Innovations (OMéDIT), les Centres de coordination de la lutte contre les infections associées aux soins (CCLIN), les réseaux de soins doivent être destinataires de cette instruction par l'intermédiaire des Agences régionales de santé (ARS), selon le dispositif existant au niveau régional.

Dans le cadre du **Programme national pour la sécurité des patients (PNSP)**, la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) organise du **23 au 27 novembre 2015** la cinquième édition de la Semaine de la sécurité des patients (SSP). Elle a pour objectif de promouvoir le dialogue entre les professionnels de santé et les patients sur des thématiques liées à la sécurité des soins.

La présente instruction vise à informer et mobiliser les usagers et les acteurs de santé pour la réalisation d'actions de communication communes ou propres, le cas échéant.

Pour définir le thème et les outils de la campagne 2015, la DGOS a constitué un groupe de travail associant les partenaires associatifs, les représentants des professionnels de santé, et les interlocuteurs institutionnels.

### **1- Le thème général de l'édition 2015**

L'édition 2015 cible plus particulièrement la coordination des soins et notamment la sécurité des patients aux **points de transition** de leurs parcours de soins.

Des sous-thèmes correspondant à des enjeux importants de sécurité aux points de transition sont proposés (sans être exclusifs) :

- Lettre de liaison ;
- Conciliation médicamenteuse ;
- Identitovigilance.

### **2- Les outils mis à disposition sur le site du ministère**

Afin de faciliter l'organisation d'évènements, la DGOS met à la disposition des usagers et des professionnels de santé des supports d'information:

- La boîte à outils (affiches, charte, flyers, marques-pages, sets de table, vidéos, actions remarquées de la SSP 2014, etc.) ;
- Le dossier internet dédié à la Semaine de la Sécurité des Patients sur le site du ministère chargé de la santé réactualisé pour l'édition 2015 : [www.sante.gouv.fr/ssp](http://www.sante.gouv.fr/ssp);
- La foire aux questions.

### **3- Les évènements phares de l'édition 2015**

Cette année, la DGOS a choisi de traduire son engagement auprès des usagers et de leurs représentants au travers d'un **partenariat avec le Collectif Interassociatif sur la santé (CISS)**. Des manifestations telles que par exemple les « cafés SSP », lancés en 2014, des séminaires ou des temps de rencontre, pourront permettre aux usagers, aux professionnels et à l'ensemble des acteurs de santé de s'informer et de dialoguer sur des sujets relatifs à la sécurité des soins.

Un concours est conjointement organisé par le CISS et la DGOS pour la réalisation d'affiches sur le thème de la sécurité des patients aux **points de transition** de leurs parcours de soins. Le règlement du concours figure en annexe 1 ainsi que la fiche d'inscription (annexe 2).

#### 4- Autres actions envisageables pour l'édition 2015

La DGOS invite l'ensemble des régions à organiser, à partir du thème général retenu, toutes actions de sensibilisation et de communication en proximité directe des patients et des professionnels de santé concernés qui leur paraîtraient pertinentes (expositions, quiz, animations d'ateliers et de stands, chambres des erreurs, etc.).

Afin de faire connaître vos évènements, un formulaire est mis à votre disposition. Les actions dont vous signalerez la tenue seront valorisées par une mise en ligne sur le site du ministère chargé de la santé via une carte de France interactive dont l'adresse est : [www.sante.gouv.fr/ssp](http://www.sante.gouv.fr/ssp).

La DGOS compte cette année encore sur l'engagement des ARS pour favoriser une dynamique de communication locale et régionale, non seulement avec les URPS et professionnels de santé mais également avec le CISS, dans le cadre du partenariat défini pour 2015. Les ARS sont ainsi invitées à transmettre les informations sur la campagne 2015 aux Conférences régionales santé et autonomie, à toutes les URPS et associations de représentants de professionnels de santé de patients et d'usagers de leur région, aux établissements de santé et médico-sociaux, etc.

Pour la ministre et par délégation,

**signé**

Yannick LE GUEN  
Chef de service (par intérim)  
Adjoint au Directeur Général de l'Offre de Soins

Pour la ministre et par délégation,

**signé**

Annaïck LAURENT  
Secrétaire générale adjointe des  
ministères chargés des affaires sociales



## Annexe 1

### Edition 2015 de la Semaine de la Sécurité des Patients

Cahier des charges du concours d'affiches

**Date limite de candidature : 15 octobre 2015**



**Dans le cadre de la prochaine édition de la Semaine de la Sécurité des Patients, qui se déroulera du 23 au 27 novembre 2015, un concours est ouvert à tous les acteurs de santé : réaliser une affiche sur le thème de la sécurité des patients.**

Ce concours est organisé conjointement par la direction générale de l'offre de soins (DGOS, ministère chargé de la santé) et le collectif interassociatif sur la santé (CISS).

### ◆ Qu'est ce que la Semaine Sécurité des Patients ?

La Semaine de la Sécurité des Patients est une campagne de communication du ministère chargé de la santé, organisée avec le concours de tous les acteurs de santé volontaires. Objectif : promouvoir l'implication de l'ensemble des usagers et des professionnels de santé dans la sécurité des soins.

L'opération cible tout particulièrement le thème de la **communication entre patients et soignants**, dont on mesure le caractère décisif en matière de sécurité des soins.

La Semaine de la Sécurité des Patients s'intègre dans le programme national pour la sécurité des patients (PNSP). Cet événement constitue, depuis 2011, un temps dédié aux échanges, à l'information et aux initiatives pour que chacun, usager et professionnel, mesure mieux les enjeux de la sécurité des soins et l'importance de son rôle propre dans ce domaine.

**L'édition 2015 est placée sous le partenariat officiel du CISS et du ministère chargé de la santé.**

### ◆ Quel est le thème retenu cette année ?

L'édition 2015 cible plus particulièrement **la coordination des soins et notamment la sécurité des patients aux points de transition de leurs parcours de soins.**

**Des sous-thèmes correspondant à des enjeux importants de sécurité aux points de transition sont proposés** (sans être exclusifs) :

- **lettre de liaison**
- **conciliation médicamenteuse**
- **identitovigilance.**

### ◆ Le concours 2015

Le concours a pour objet de réaliser une affiche porteuse d'un **message unique** - « **un mot, une image** » - relatif à la sécurité aux points de transition du parcours de soins des patients.

## ◆ Le calendrier

La soumission des projets devra se conformer à l'ensemble des critères définis infra et les demandes, être adressées par courriel au bureau « qualité et sécurité des soins » (PF2) du ministère **avant le 15 octobre 2015 minuit**, à l'adresse suivante :

[dgos-pf2@sante.gouv.fr](mailto:dgos-pf2@sante.gouv.fr)

Le jury se réunira à partir de la 3<sup>ème</sup> semaine d'octobre 2015.

Une remise de prix sera organisée au ministère des affaires sociales, de la santé et des affaires sociales le 26 novembre 2015 lors de laquelle les lauréats du concours seront récompensés.

Les affiches lauréates du concours SSP 2015 seront exposées durant la Semaine de la Sécurité des Patients du 23 au 27 novembre 2015.

## ◆ Les conditions de candidature

Peuvent candidater :

- les associations et les fondations exerçant leurs activités dans le domaine sanitaire et/ou médico-social comme les associations d'usagers et les organisations professionnelles
- les professionnels de santé exerçant une activité libérale ou salariée en ville
- les professionnels de santé hospitaliers ou travaillant en établissement médico-social (EHPAD et MAS)
- les représentants de réseaux de professionnels de santé.

## ◆ L'objet de l'affiche

L'objet de ces affiches est de promouvoir la sécurité et la qualité des soins lors des situations potentiellement à risques que sont les points de transition des parcours (transfert de service à service), ou inter-secteurs (sanitaire / ville / médico-social) :

- en sensibilisant les professionnels de santé et les usagers à l'identification des risques spécifiques aux points de transition
- en rappelant aux professionnels de santé les bonnes pratiques de sécurité à respecter lors des points de transition ainsi que les outils disponibles (lettre de liaison, conciliation médicamenteuse, identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge...)
- en s'adressant au patient et à son entourage ou au professionnel de santé, dans l'idée d'engager un dialogue
- en recourant à une rédaction, une narration et un visuel simples et pédagogiques afin de faciliter la compréhension par un public large.

## ◆ Les critères d'éligibilité au concours

Le jury sélectionnera les affiches sur la base des critères suivants :

- **conformité de l'affiche** au thème de l'opération 2015 « **sécurité des patients aux points de transition de leurs parcours de soins** » porteuse d'un message unique, clair et efficace (« un mot, une image »)
- **originalité de l'affiche**, sans reprise ou simple copie de documents ayant déjà illustré le sujet
- **qualité graphique de l'affiche**, esthétique générale du document présenté
- **qualité pédagogique du message** et efficacité au regard du thème choisi
- **lisibilité, simplicité et clarté du message** au regard du thème choisi.

**Toute affiche ne correspondant pas à l'objet du concours ou comportant un contenu inadéquat ne sera pas éligible.**

## ◆ Le règlement du concours

### Les modalités techniques du projet soumis


- chaque porteur de projet ne peut proposer qu'une seule affiche au format A3 (42 x 29,7 cm), prioritairement en version vectorisée (fichier .eps ou .ai) ou, à défaut, au format PDF haute définition pour impression éventuelle.
- les éléments figurant sur l'affiche doivent être une création originale du concepteur. À défaut, une preuve d'autorisation d'utilisation de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle doit être soumise.
- le « formulaire d'inscription » (joint) identifie le porteur du projet (organisation, service, structure, filière professionnelle, usagers, etc.) et recense l'ensemble des personnes qui ont contribué à la création de l'affiche. Ce document précise en outre l'objectif de l'affiche, la cible visée, le message clé.
- une déclaration sur l'honneur atteste que l'auteur détient tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image, droits de propriété intellectuelle) pour cette affiche ou, éventuellement, pour son utilisation et qu'il accepte les termes concernant l'utilisation et la diffusion de l'affiche comme indiqué dans cette rubrique.
- une 2<sup>nde</sup> version de l'affiche, sans référence à l'auteur ou porteuse d'une référence discrète, est jointe pour faciliter l'utilisation de l'affiche en différents lieux.
- ne constituant pas un support commercial, l'affiche ne doit contenir ni référence ni allusion à un fabricant de produit, de dispositif ou d'appareil, médical ou non médical.

### Comment candidater ?

La participation à cet appel à projets se fait par courriel via la boîte fonctionnelle [dgos-pf2@sante.gouv.fr](mailto:dgos-pf2@sante.gouv.fr) avec, pour objet, « AFFICHE SSP 2015 ».

Chaque dossier doit comporter :

- **le formulaire d'inscription** entièrement renseigné : tout formulaire incomplet ne sera pas retenu

- 
- l’affiche au format vectorisé et/ou au format PDF haute définition pour impression éventuelle et sa **deuxième version** (cf supra.).
- le cas échéant **la déclaration sur l’honneur**.


Les dossiers doivent parvenir par mail au bureau « qualité et sécurité des soins » ( DGOS) **avant le 15 octobre 2015 minuit**.

#### **La sélection des lauréats 2015 et évènements**

Un accusé de réception sera envoyé à tous les candidats ayant adressé leur projet à [dgos-pf2@sante.gouv.fr](mailto:dgos-pf2@sante.gouv.fr)

- 1) Un jury « Semaine de la Sécurité des Patients 2015 » composé de membres du CISS et du ministère s’assurera du respect de l’ensemble des critères de sélection définis supra et procédera, sur la base de ces critères, à une première sélection de projets qu’il labellisera « SSP 2015 ». Les projets labellisés seront intégrés à la « boîte à outils » de la page SSP du site internet du ministère de la santé et pourront être téléchargés dès le mois de novembre 2015. Le jury procédera ensuite au choix des lauréats du concours « affiches SSP 2015 » sur les critères suivants (avec des coefficients différents) :
  - **clarté du message**
  - **capacité de l’affiche à être modélisable et/ou transposable** à l’ensemble du périmètre de l’offre sanitaire, ville et médico- sociale
  - **originalité de l’affiche / caractère innovant**
  - **appréciation générale du caractère informationnel ou pédagogique de l’affiche**
  - **participation des usagers à son élaboration**.
- 2) Une manifestation sera organisée au ministère chargé de la santé le 26 novembre 2015, en lien avec le CISS, pour l’annonce des résultats du concours.
- 3) Une exposition temporaire « SSP 2015 » sera organisée au ministère chargé de la santé pendant la semaine de la sécurité des patients, du 23 au 27 novembre 2015, pour présenter tous les lauréats du concours.

Les projets répondant aux critères d’éligibilité mais non retenus dans la sélection finale feront l’objet d’une réponse personnalisée du jury, avant mise en ligne sur le site du ministère.







**semaine**  
de la **sécurité**  
des **patients**





## Annexe 2

### Formulaire d'inscription au concours d'affiches 2015

Ce formulaire fait foi d'attestation de dépôt d'une affiche et d'engagement des porteurs de projet (dans la limite d'un projet par formulaire d'inscription)

#### Identité du porteur du projet

**Prénom et nom**

**Fonctions**

**Structure représentée** (nom du service et de l'établissement) OU **professionnel de santé libéral** (type d'activité) OU **association** OU **identité** (pour particulier)

**Courriel de contact**

**Adresse postale** (nom du bâtiment, de la voie, code postal, nom de la commune)

**Autres informations** sur le porteur de projet et les personnes ayant contribué à la création de l'affiche

#### Description du projet présenté

**Titre du projet**

**Public(s) ciblé(s)**

**Objectif(s)**

**Format de l'affiche** (A3 : 42 x 29,7 cm), prioritairement en version vectorisée (fichier .eps ou .ai) ou, à défaut, au format PDF haute définition



**Déclaration sur l'honneur à joindre sur papier libre  
attestant que l'auteur détient tous les droits nécessaires**